

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 36 (1898)
Heft: 45

Artikel: Coumeint on prêtè dè l'ardzeint sein rein ein prêtâ
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197161>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

petit café. Lorsque le mari apprit cela, il se lia plus intimement avec Salt, et finit par aller habiter une petite chambre de son appartement.

De cette chambre, qui n'était séparée que par une cloison de celle de Mme Howe, on voyait et on entendait tout ce qui se faisait à côté. Salt, qui croyait son nouvel ami garçon lui conseillait vivement d'épouser la veuve.

Dans la chambre occupée par Howe, il avait déposé un grand sac où se trouvaient les billets de banque qui lui étaient nécessaires pour vivre, avec beaucoup d'économie, il est vrai.

Enfin l'anniversaire même de son départ, et dix-sept ans après, Mme Howe se trouvait à table avec son beau-frère, quand un domestique inconnu apporta un billet sans signature, et dont l'auteur anonyme suppliait Mme Howe de se rendre le lendemain matin, à 10 heures, au parc Saint-James, près de la volière.

— Allons, dit Mme Howe en jetant le billet à sa sœur, toute vieille que je suis, j'ai encore des amoureux.

La jeune sœur prenant le billet et l'examinant avec attention s'écria :

— C'est l'écriture de M. Howe !

Mistress Howe, qui avait aimé ce singulier mari, s'évanouit, et il fut convenu que le lendemain son beau-frère et sa sœur l'accompagneraient au rendez-vous. Depuis cinq minutes elles s'y trouvaient, quand M. Howe, d'un air tout dégagé, s'approchant de sa femme, comme s'il l'eût quittée la veille, l'embrassa, lui donna le bras et rentra chez lui.

Entre le jour des noces et la nuit des noces, dix-sept ans s'étaient écoulés.

Coumeint on prête dè l'ardzeint sein rein ein prête.

Lo Fréderi Mottu avâi idée d'atsetâ 'na dzaille po hiverna; mà, coumeint n'avâi pas prâo mounia po allâ à la faire, sè décida d'allâ emprontâ cauquès napoléonis que l'ai manquâvont tsi on vilho retsâ que fasai assebin lo banquier.

Cé vilho étai Jui qu'on dianstro et ne fasai pas bio passâ pè sè pattès, kâ, quand prétâvè à cauquon, n'étai ni ào cinq et ni pi ào quattro, assebin ti clliâo que l'ai allâvont étiont écorts et pllioumâ ào tot fin.

Mottu peinsâvè bin allâ cein eimprontâ pè la banqua, mà, coumeint l'ai dévessâi dza on part dè beliets sè desai: ne voudront pas mè reprétâ oquière ! Baque ! allein cein queri tsi lo vilho Samuif ! Et l'ai va.

— Bondzo, Monsu ! se l'ai dese, yè einvia d'allâ vârî déméro à la faire po 'na vatsé et mè manquè veingt pices ; poriâ-vo pétètrè lè mè prétâ po on part dè mài ; vo baillérè mon frare po cauchon ?

— Bin se te vâo, repond lo vilho, mà, à condechon que te mè reindré veingt et quatrè pices quand lo beliet barè échu et que ton bio-frare tè cauchenâi assebin avoué ton frare !

— Bin se vo volliai !

Adon lo vilho fe on beliet dè ceint-veingt francs ; Mottu va lo férè signi ài duès cauchons et returnr avoué lo beliet po teri sa mounia.

— Tem'as demandâ à eimprontâ ceint francs, se l'ai fâ lo vilho ; mà te sâ que l'est la couteuma dè preindré adé lè z'intérêts d'avance, don, lè tè ratigno su lè ceint francs et vè tè bailli houittanta francs !

— Cein n'est qu'justo ! dese Mottu.

Lo vilho l'ai compté don la mounia et Mottu allâvè sè couilli avoué l'ardzeint quand l'autre l'ai dese :

— Attiuta, Fréderi ; ye sé prâo que cein va gros tè geinâ dè mè rebailli clliâo ceint-veingt francs ào mài dè Févrâ, kâ n'est pas on moeint io on a dè l'ardzeint ; sâ-tou quière ? su lè houittanta francs que vigno dè tè bailli, tè faut m'ein laissi cinquanta po poâi rafraitsi ton beliet quand sara échu et te m'ein redévêté peren què septanta ! Dimse, te saré frou dè cousons !

Ma fâi, coumeint vo peinsâ, cein ne fasai

dierro l'affero à Mottu, que sè desai : avoué cein que mè restera et cein que y'è à l'foto, ne pu pas atsetâ ma dzâille, mà, baque ! vu prâo trovâ cein que mè manquera !

Adon ye baillé ào vilho lè cinquanta francs et le vouaqua via ; mà, quand fut pè lo mâtein dâi z'égrâ, l'autro lo récriè :

— Fréderi ! revins-vâi amont !

— Attiuta, se l'ai fe, y'è sondzi qu'avoué lè treinta francs que tè restè, te ne pâo pas atsetâ na dzâille et pisque te ne pâo tot parai rein férè avoué cein à la faire, te faut lè mè rebailli, sara atant dè rabattu su ton beliet et te mè redévêtre rein mè què quarante francs !

Stu iadzo, lo pourro Fréderi ne compregnâi perein à cé commerço, assebin po ein fini avoué lo vilho, l'ai rebailli lè treinta francs que l'ai restâvè et fot lo camp ein faseint roilli la portâ.

On iadzo défrou ; sè desai : Tè preigno pi po on vilho larro, vigno tsi li po l'ai eimprontâ dè l'ardzeint, l'ai signo on beliet, mè baillé pas on sou et l'ai redâivo onco quaranta francs !... La abollaia dè mè derè dè lâi bailli enco la vatsé que iatzitâri, po lo servîço que m'a reindu, ellia canaille !

Le salut.

Sous le gracieux pseudonyme de *Franquette*, une dame — dè Lausanne, nous dit-on — écrit dans la *Semaine littéraire* d'intéressantes chroniques sur la mode et les usages du monde. A l'intention de ceux de nos lecteurs qui ne lisent pas le journal que nous citons, nous empruntons à la dernière chronique de *Franquette*, ces judicieuses réflexions sur le salut :

« Comme la mode régente toutes choses, même, hélas, nos mouvements et nos attitudes, disons un mot de la manière de s'aborder, de se saluer, en vogue aujourd'hui. Je sais bien que les mouvements simples et naturels échappent plus ou moins aux lois de la mode ; cependant là, comme en maint autre domaine, l'entraînement existe, irrésistible, modifiant presque à notre insu, habitudes et façons d'être.

» Sachons-le, toute affection à la mode pendant un temps, est fatidiquement destinée à être une fois trouvée ridicule. Voyez par exemple le salut masculin en usage il y a quelques années : les bras ballants au-devant des genoux, les hommes penchaient brusquement la tête sur la poitrine. Plus sec était le mouvement, plus « chic » était le monsieur. Eh bien, n'est-il pas absolument démodé aujourd'hui, ce salut grotesque, adopté jadis par tous les beaux cavaliers ?...

« Aujourd'hui, les hommes saluent simplement en inclinant la tête et quelque peu les épaules.

« Il est clair qu'on ne peut aborder les femmes comme on le faisait autrefois, en se baissant à angle droit, une main sur le cœur, l'autre tenant un chapeau dont les plumes balayaient le sol. Il suffit aujourd'hui de flétrir la tête avec une nuance de respect, pour que nous autres femmes soyons parfaitement satisfaites ; mais il faut que la nuance y soit.

« Ce relâchement de l'étiquette, que nous constatons fréquemment, en ce qui concerne le salut masculin, est peut-être un peu la faute de la femme, qui souvent répond à peine ou d'une façon très raide à l'homme qui s'incline devant elle. Nos mères saluaient mieux que nous, je vous l'affirme, et ne craignaient pas de ployer gracieusement le cou, même un peu le buste, soit en rue soit au salon. Maintenant on s'aborde en s'adressant un petit coup de tête bien sec, aussi peu aimable et aussi absurde que possible.

« La poignée de main doit être franche et naturelle. Ceux qui ne font que vous toucher la

main sans la serrer, montrent par là du dédain, et ceux qui ne vous tendent qu'un ou deux doigts sont simplement impertinents ; mais c'est également un manque de savoir-vivre que de serrer brutalement la main offerte ou de la garder trop longtemps.

» Il est entendu que jamais un homme ne tend le premier la main à une femme. C'est elle qui prend l'initiative de ce mouvement. Cela pour les jeunes filles comme pour les femmes mariées.

» De même un homme ne tend jamais la main à son supérieur, mais attend que celui-ci la lui offre. La supériorité de l'âge établit la même règle : jeunes filles et jeunes gens doivent attendre le bon plaisir des personnes plus âgées. »

Bonaparte et les goîtreux du Valais.

La *Bibliothèque universelle* vient de publier un intéressant article sur les « Bonaparte en Suisse », par M. Eugène de Budé. Dans la partie qui traite du passage du premier consul, en 1800, nous trouvons une amusante anecdote.

Bonaparte s'était arrêté quelques jours à Lausanne, pour prendre des renseignements exacts sur le passage du St-Bernard, que son armée, qui l'avait devancé, était prête à franchir.

« Après avoir écouté avec patience les rapports méthodiques et détaillés d'habiles ingénieurs, dit M. Eugène de Budé, Bonaparte demanda à leur chef, le général Marescot :

— Peut-on passer ?
— Oui, général ; mais avec peine.

— Eh bien, partons.

» Bonaparte, quittant définitivement Lausanne le 16 mai, remonta le Bas-Valais pour rejoindre son armée. Les autorités d'une bourgade valaisanne, voulant éviter de laisser au général un fâcheux souvenir de la population, eurent soin de faire enfermer, au moment de son passage, tous les idiots et goîtreux du pays. Ces pauvres diables qui, malgré leur goître et grâce à leur simplicité, n'étaient pas du même avis que leurs magistrats sur l'effet qu'ils pourraient produire, se montrèrent outrés qu'on les privât, par cet acte arbitraire, d'un spectacle militaire tout nouveau pour eux.

» Du fond des caves où on les avait entassés, s'échappaient, par les soupiraux, des plaintes sans fin, qui redoublaient au moment où le cliquetis des sabres et le pas des chevaux annonçaient à ces malheureux que le premier consul passait à la tête de son état-major.

— Ouvrez-nous, ouvrez-nous ! hurlaient-ils en chœur, c'est nous qui sons la zunesse du pays. »

Simulateurs.

On a vu que dans le procès de Vacher, le tueur de bergers, celui-ci a constamment cherché à se faire passer pour fou et irresponsable de ses crimes. « Je suis un malade, persistait-il à dire, je dois être soigné ». Pas un accusé, mieux que lui, n'a joué cette comédie grâce à laquelle il espérait sauver sa tête. Mais, quoiqu'il ait, en plus d'une occasion, ébranlé la conviction des médecins chargés de l'observer, ceux-ci ont conclu à sa responsabilité, et il a été condamné à la peine capitale.

Les simulateurs du genre de Vacher se rencontrent fréquemment parmi les criminels. Le *Petit Parisien* citait dernièrement le cas très curieux d'un individu qui, durant huit mois, simula les signes les plus certains d'un dérangement d'esprit, avec une force de volonté vraiment extraordinaire. Il avait été placé en observation et les aliénistes chargés de l'examiner allaient conclure à son irresponsabilité, lorsqu'il commit une imprudence qui le perdit.

On avait eu recours à toutes sortes de